PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF en date du 6 juillet 2021

Convocation en date du 28 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le six juillet à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

Etaient présents : Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Daniel BLANC, Mr Eric PANDREAU, Mr Alain ROUX, Mme Nadine ROCHE, Mme Stéphanie BAJU, Mr Xavier NOVIS, Mme Lucie DUGUA,

Absents représentés :

- Mr Olivier BERAUD donne pouvoir à Mr Patrick HENRIOT
- Mme Anne GAUTHERON donne pouvoir à Mme Anne-Marie DEFAY
- Mme Sonia DOS REIS donne pouvoir à Mr Pierre-Marie CHEVAL
- Mme Camille BONNASSIEUX donne pouvoir à Mme Lucie DUGUA

Absents excusés: Mme Françoise CHASSAGNE

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du procès-verbal de la réunion en date du 1^{er} juin 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité.

06-07-2021-1 VENTE LOCAL OSTEOPATHE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme VIALLE a fait part à plusieurs reprises de sa volonté d'acquérir le local ostéopathe, propriété de la commune, d'une surface de 35.37m² situé sur les parcelles AD468 et AD 471 -1, place Meunier. Mme VIALLE étant actuellement locataire de ce local.

Un courrier, en date du 6 avril 2021, a été envoyé à Mme VIALLE proposant la cession du local au prix estimé par le service du domaine de 38 000 € HT

Par retour de courrier en date du 18 mai 2021, Mme VIALLE accepte la proposition d'achat du local au prix de 38 000 € HT.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve la cession du local ostéopathe, situé sur les parcelles AD468 et AD471, 1 place Meunier, à Mme VIALLE au prix de 38 000 € HT. Les frais d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur.

07-06-2021-2 PARCELLES AA170-172-173: PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Monsieur le Maire rappelle que la commune a reçu le 2 avril 2021 une déclaration d'intention d'aliéner portant sur les parcelles AA 170-172-173 et que le prix de vente s'établit à 200 000 €. Des servitudes de passage réciproques sont également indiquées entre ces parcelles et la parcelle AA174.

Par délibération n°11-05-2021-1 du 11 mai 2021 le Conseil Municipal a décidé l'exercice du droit de préemption urbain de la Commune sur les parcelles AA 170-172-173 faisant l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner du 30 mars 2021, au prix de 200 000 €.

Monsieur le Maire précise que l'acquéreur potentiel a engagé des frais sur la mise en place de son projet pour un montant total de 7 440 €.

Le Conseil Municipal, unanime, donne son accord à la signature avec l'acquéreur potentiel d'un protocole transactionnel par lequel la commune s'engage à rembourser la dépense de 7 440 € et pourra en contrepartie réutiliser les plans et esquisses réalisés.

06-07-2021-3 RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DU REZ DE CHAUSSEE DE LA MAIRIE : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réactualiser le coût prévisionnel des travaux applicables au marché de maîtrise d'œuvre qui s'élevait à 301 000.00 € HT et qui s'établit finalement à 464 636.00 € HT. Le forfait de rémunération est porté à 38 100.15 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le CABINET EAD portant le montant du forfait de rémunération, établi sur la base du taux de rémunération initial de 8.20 %, à 38 100.15 € HT

07-06-2021-4 TARIF SALLE COMMUNALE « L'AGORA »

Le conseil municipal, par 17 voix pour et une abstention, décide les tarifs suivants pour la location de la salle de l'AGORA :

JOURS	Habitant commune	Extérieur
Mardi au vendredi 1 journée + 1 soirée	250€	350€
Samedi 10h au dimanche 20h	500€	700€
Vendredi 15h au dimanche 20h	800€	1000€
Jour férié	300€	400€

Location : Sono, rampe luminaire, rétro projecteur : gratuit

Montant caution : 1500€

06-07-2021-5 REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme BERNARD Delphine, exploitante de la « SARL tomadel » situé 4, place Meunier à Saint Pierre de Bœuf à occuper le domaine public communal, devant son commerce à titre gratuit pour l'année 2021.

06-07-2021-6 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil Municipal, unanime, valide les subventions suivantes :

La Nautique : 600 €Foot Mont Pilat : 400 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45

La secrétaire de séance, Véronique MOUSSY Le Maire, Serge RAULT